

# Partir au Canada

---

## Petit carnet pratique

**Passeport** : Faîtes la demande d'un passeport à la commune.

**Visas** : Pour les séjours touristiques ou d'affaires, il faut une autorisation de voyage électronique AVE/eTA (7CAD\$) obligatoire pour une entrée sur le territoire par avion (<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/visiter-canada/ave.html>).

Pour étudier au Canada, il faut un permis d'études (l'eTA/AVE est accordée automatiquement), sauf si c'est pour apprendre l'anglais ou le français pour une période de moins de 6 mois, ou pour travailler (Visa vacances travail). Pour étudier au Québec, il faut, en plus, un Certificat d'acceptation du Québec. Pour travailler, il faut un visa pour un séjour de plus de 90 jours.

Vous devez [fournir vos données biométriques](#) (empreintes digitales + photo) tous les 10 ans.

**Examen médical** : En fonction de la durée du séjour (plus de six mois) ou de la profession exercée, un examen médical est demandé par un médecin agréé (<http://www.cic.gc.ca/pp-md/liste-md.aspx>) par le Canada.

**Langues** : Les 2 langues officielles sont l'anglais et le français (principalement au Québec).

**Argent** : Le dollar canadien est au taux de 1 CAD\$=0,67 € (1 € = 1,48CAD\$) Comptez 0,17€ pour une communication téléphonique locale, 12€ à 30€ pour un repas au restaurant, 9€ à 12€ pour une place de cinéma.

Au Canada on donne un pourboire de 15 à 20% dans l'horeca, chez le coiffeur, au taximen, au pompiste ou au livreur. Les taxes sur vos achats ne sont généralement pas comprises dans le prix (5 à 15% plus élevé que celui indiqué sur l'étiquette).

**Logement** : En été, le moyen le moins cher pour voyager, c'est le camping (11 à 35€/nuit). Vous trouverez des maisons d'hôtes ou des auberges de jeunesse à des prix abordables (10 à 50€/nuit) ([www.aubergesdejeunesse.com](http://www.aubergesdejeunesse.com)).

Pour un logement à long terme, il y a de nombreux sites d'offres. Les loyers varient en fonction du nombre de pièces, pas en fonction des m2 (± 275 à 1.500€/mois). La colocation est une alternative pour réduire les frais (170€ à 500€/mois). Séjourner en famille d'accueil coûte entre 300€ et 650€/mois et loger en résidence universitaire entre 2100€ à 5200€/année scolaire.

**Soins de santé** : Les établissements post-secondaires au Canada proposent des régimes d'assurance médicale aux étudiants étrangers. Dans certaines provinces, les étudiants peuvent bénéficier de la couverture santé, sinon il vous faudra une assurance privée.

**Transports** : Le train et l'avion sont chers. Privilégiez le bus ou la voiture (on roule à droite, il faut un permis international). Au Québec, il existe un bon service de covoiturage : [Amigo Express](#).

N'oubliez pas un adaptateur de prise de courant (110 volts au Canada) pour utiliser votre ordinateur ou votre smartphone !

## Etudier au Canada

### Quel type de visa faut-il ?

- Un passeport suffit pour le séjour linguistique de moins de 6 mois. Si vous suivez des études pendant plus de 6 mois, vous devrez obtenir le permis d'études. Pour l'obtenir, vous devez d'abord être accepté dans une école ou une université canadienne. La demande peut se faire en ligne: <http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/etudier-comment.asp>.

-Vous devrez également obtenir une AVE (autorisation de voyage électronique – <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/visiter-canada/ave.html>) pour voyager vers ou à l'intérieur du Canada.

- Si, vous comptez étudier au Québec, il faut obtenir au préalable le CAQ Certificat d'Acceptation du Québec <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca>. Pour commencer ses études en septembre, il faut commencer ses démarches en décembre.

De plus, il est obligatoire d'être couvert par une assurance maladie et hospitalisation valide pour la durée entière de votre séjour d'études au Québec.

### Suivre des cours d'anglais, est-ce possible ?

De nombreuses écoles de langues vous permettent de suivre des cours d'anglais dans la partie anglophone du pays. En Belgique, différents organismes proposent des [séjours linguistiques](#).

**A quelles conditions ?** La plupart des séjours linguistiques sont accessibles à partir de 15 ans mais certains séjours « juniors » le sont à partir de 9 ans. Un passeport suffit pour le séjour linguistique de moins de 6 mois. L'assurance médicale est comprise dans l'inscription.

**Comment trouver une école ?** De nombreuses agences de séjours linguistiques sont en contact avec des écoles de langues sur place et proposent des séjours avec cours ou des packages (anglais standard ou intensif ou business ou anglais + Seasonal Multi-Activity ou anglais + Ski/Snowboard ou cours IELTS ou cours Cambridge ou préparation TOEFL ou TOEIC + logement en famille d'accueil).

**Combien cela coûte-t-il ?** Tout dépend du nombre d'heures de cours d'anglais que vous avez par semaine. Cela peut coûter jusqu'à 5000€ pour 12 semaines (comprenant le logement et les repas). Les personnes domiciliées en Région wallonne peuvent bénéficier d'une bourse dans le cadre du [plan Langues](#).

### Faire des études supérieures au Canada, est-ce envisageable ?

La qualité de l'enseignement canadien est reconnue. Il faut avoir un bon niveau d'anglais si vous étudiez dans l'enseignement anglophone, le TOEFL ou l'IELTS sont les tests les plus souvent demandés.

**Comment s'organise l'enseignement supérieur ?** Il y a 2 secteurs d'enseignement supérieur ou enseignement post-secondaire : le système universitaire, qui comprend plus de 90 établissements et le système collégial, avec plus de 200 institutions. Le système collégial propose des études courtes à orientation professionnelle ou de préparation à l'université, tandis que le système universitaire prépare à des études plus longues, sanctionnées par des grades, comme le Baccalauréat (3 ou 4 ans). L'année universitaire (septembre à avril) canadienne est divisée en 2 semestres de 16 semaines, de septembre à décembre (session d'automne) et de janvier à avril (session d'hiver). La plupart des étudiants commencent leurs études début septembre. A la session d'hiver et pendant l'été (session intensive), tous les programmes ne sont pas forcément proposés.

**A quelles conditions ?** Si vous partez en « indépendant », il faut savoir que les universités ont leurs propres règles d'admission par province. De manière générale, pour y être admis, il faut avoir réussi l'équivalent d'un programme secondaire canadien, donc avoir au minimum un CESS. Les demandes doivent être adressées aux universités choisies dès novembre ou janvier précédant l'année scolaire. Si vous souhaitez partir dans le système d'échange, sachez que plusieurs universités belges ont des accords d'échanges avec des universités canadiennes.

**Comment trouver une université ou un collège ?** Sur le site de l'Association des universités au Canada <http://www.univcan.ca/universities/member-universities/>, sont répertoriés les universités et sur le site de l'Association des collèges [www.collegesinstitutes.ca/fr/](http://www.collegesinstitutes.ca/fr/), les différents collèges.

**Combien ça coûte ?** Les frais de scolarité pour les étudiants étrangers varient selon le programme, le cycle d'études, l'établissement et la province. Ils peuvent aller de 1500€ à 20000€/an : une fois admis à un programme d'études, vous devez vous inscrire à un certain nombre de cours. Un accord entre le Canada et la Belgique prévoit un quota d'étudiants belges pouvant être exonérés des frais d'inscriptions pour étudiants étrangers. Si vous partez dans le cadre d'un échange entre universités, une bourse vous sera accordée et les frais seront moins élevés.

## Travailler au Canada

**Quelles sont les conditions pour exercer un job ?** Les étudiants internationaux, ayant obtenu un permis d'études peuvent travailler sur campus sans permis de travail et hors campus avec ou sans permis selon les situations. Les étudiants inscrits dans le cadre d'un programme d'échange ne peuvent pas travailler.

**Comment voyager et travailler au Canada ?** Vous avez la possibilité de vous expatrier pendant un an à la découverte d'un pays étranger, sur les plans culturels et professionnels. Un accord entre la Belgique et le Canada appelé « Expérience internationale Canada-EIC », vous donne cette opportunité. Avec ce visa vacances-travail, vous pouvez travailler dans différents domaines tout en voyageant partout au Canada (plus d'informations sur <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/eic.html>).

### Quel type de visa faut-il ?

- Expérience internationale Canada - *Working Holiday* : c'est un visa temporaire, il est valable un an. Il faut avoir entre 18 et 30 ans et ne faut pas avoir déjà participé au PVT. Cela coûte 156CAD\$ (+/-105€) pour les frais de participation et 100CAD\$ (+/-65€) pour le permis de travail. La demande est non renouvelable.

Attention les places permettant d'obtenir le PVT sont limitées pour la Belgique à 750 places chaque année. Les informations pour la saison 2021 sont disponibles sur le site [www.cic.gc.ca/francais/travailler/eic/selection.asp](http://www.cic.gc.ca/francais/travailler/eic/selection.asp). Le délai pour l'obtenir est de 8 semaines.

**A quelles conditions ?** Il faut avoir entre 18 et 30 ans, la raison principale doit être le tourisme, il faut un passeport valide, être ressortissant belge, disposer d'une assurance maladie/voyage, avoir au moins 2500CAD\$ (± 1710€) pour vos dépenses au Canada, disposer d'un billet aller-retour ou démontrer que vous aurez suffisamment d'argent pour vous acheter un billet retour et ne pas être accompagné de personnes à charge. Il faut se rendre sur le site de l'ambassade pour introduire une demande d'admissibilité et choisir un bassin d'EIC. Si le jeune est tiré au sort, il recevra une invitation pour poursuivre la procédure de demande de PVT. Un permis de travail spécifique au PVT lui sera remis à son arrivée par le service de l'immigration de l'aéroport canadienne.

**Comment trouver un travail avec le PVT ?** Différents secteurs ne demandant pas de responsabilités à trop long terme engageant : tourisme, hôtellerie, restauration, vente, nouvelles technologies, finance, comptabilité, marketing, secteur du bâtiment, cueillette dans les fermes, etc. Plusieurs agences de séjours linguistiques proposent des packs PVT : cours de langues, aide à la recherche de job.

**Est-ce possible de suivre des cours de langue avec le PVT ?** Oui, les cours de langues sont autorisés pendant 6 mois maximum mais n'oubliez pas que le PVT est principalement un visa de vacances.

**Expérience en milieu professionnel au Canada.** Avec la bourse du programme FAME, les 2 étudiants belges peuvent partir au Canada pour vivre une expérience en milieu professionnel liée au parcours académique. Les fonds FAME intervient jusqu'à 410€/transport et un forfait mensuel qui couvre les frais de séjour en fonction du statut social de l'étudiant pour un minimum de 13 semaines.

**Travailler à long terme au Canada, est-ce possible ?** Si vous souhaitez travailler à long terme au Canada, vous trouverez sur le site «Travailler au Canada» [www.guichetemplois.gc.ca](http://www.guichetemplois.gc.ca) de nombreuses informations sur l'équivalence de votre profession au Canada, sur les perspectives d'emploi dans votre secteur et des conseils pour rédiger un C.V. Les principaux secteurs ayant de nombreux débouchés sont l'enseignement, la santé, les technologies de l'information, les sciences, les affaires. Les salaires varient en fonction des provinces et des postes occupés. Le montant du salaire minimum légal dépend des provinces et se situe entre 11,45CAD\$/h (7,750€) et 16CAD\$/h (11€). La durée légale du travail est de 40h. Lorsque vous aurez trouvé un emploi, vous pourrez obtenir un permis de travail.

**A quelles conditions ?** Pour travailler temporairement au Canada, vous devez obtenir un permis de travail : votre employeur doit introduire la demande et prouver qu'il s'agit d'un métier en pénurie. Ce n'est donc pas facile à obtenir. Vous pouvez aussi immigrer en tant que "travailleur qualifié".